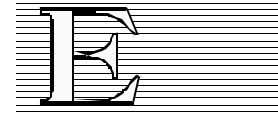




**NATIONS UNIES
CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL**



Distr.: GENERALE

E/ECA/CM.37/2
30 avril 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Vingt-troisième réunion du Comité d'experts de
la Conférence des ministres africains des finances,
de la planification et du développement économique

Kampala
18 - 20 mai 2004

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Trente-septième session de la Commission/Conférence
des ministres africains des finances, de la planification
et du développement économique

Kampala
21 - 22 mai 2004

**INTÉGRER LA POLITIQUE COMMERCIALE DANS LES
STRATÉGIES NATIONALES DE DÉVELOPPEMENT**

- DOCUMENT DE SYNTHÈSE -

TABLE DES MATIERES

	Page
1. Introduction	1
2. Que signifie « l'intégration des politiques commerciales dans les stratégies nationales de développement » et pourquoi cette question est-elle d'une importance vitale pour les ministres des finances, de la planification et du développement économique ?	2
3. Quelles sont les performances de l'Afrique dans le système commercial mondial – le retard pris	3
4. Tirer parti de la libéralisation du commerce : une entreprises complexe	5
5. Il faudra agir au niveau multilatéral pour bénéficier des avantages découlant du système mondial d'échanges	8
➤ L'agriculture est la clé d'une intégration plus poussée.....	8
➤ Enjeux considérables, des négociations sur le coton	9
➤ L'accès réciproque aux marchés des produits non agricoles risque de faire disparaître des secteurs industriels	10
➤ Traitement spécial et différencié : davantage de progrès sont nécessaires.....	10
➤ Les questions de Singapour seront-elles la pierre d'achoppement ?	12
6. Les efforts multilatéraux doivent être complétés par des mesures au niveau nationales.....	12
➤ Les crédits commerciaux sont essentiels pour le succès des exportations	13
- Créer un environnement financier transparent.....	13
- Promouvoir les institutions de développement des exportations.....	13
- Implication des banques régionales de développement.....	13
- Examiner les questions de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) relatives au financement du commerce dans le cadre de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS).....	14
➤ Une intégration plus rapide nécessite le renforcement des capacités commerciales	14
➤ Facilitation renforcée du commerce.....	15
➤ Faire face aux incidences fiscales de la libéralisation des échanges	15
- Atténuer les effets négatifs potentiels sur les recettes	16
- Garantir la stabilité macroéconomique	16
7. L'intégration régionale pour stimuler les échanges intra-africains.....	16
➤ Eliminer les obstacles non tarifaires	17
➤ Définir des règles d'origine	18
➤ Faire face aux incidences fiscales de la libéralisation des échanges	18
8. Conclusion	18

ENCADRÉ 1 : Subventions agricoles (soutien interne et aux exportations)

Tableau 1 : Part des produits manufacturés dans le total des exportations de certains pays africains, 1980-2001 (en pourcentage)

1. Introduction

Le présent document de synthèse a pour objet de résumer et de passer en revue l'ensemble des mesures – sur les plans intérieur et international – qui sont nécessaires pour intégrer le commerce dans les stratégies nationales de développement. Tout comme l'intégration des questions de genre vise à incorporer une telle perspective dans la planification et l'application des politiques de développement dans tous les secteurs, l'intégration des questions commerciales devrait se concevoir dans le contexte plus large de la réforme du commerce et des politiques complémentaires appropriées, notamment le cadre macroéconomique, les politiques budgétaires, les questions réglementaires et institutionnelles, et les filets de sécurité.

Le principal postulat du document de synthèse est que le commerce international constitue une source importante de financement extérieur pour la croissance durable et la réduction de la pauvreté. En l'absence d'échanges internationaux, un pays pauvre avec de faibles niveaux d'accumulation de capital ne pourra pas créer suffisamment de richesse pour sortir de la pauvreté. Par ailleurs, en s'engageant dans le commerce international, un pays pauvre peut emprunter pour financer sa croissance. Au bout d'un certain temps, les exportations provenant des investissements extérieurs produiront un excédent commercial, et le pays exportera des biens et services plus nombreux et de meilleure qualité. C'est ce qui explique l'importance du commerce pour obtenir un accès au financement extérieur.

Toutefois, il y a des interactions complexes entre le commerce et les autres politiques internes. Des politiques commerciales qui semblent rationnelles, par exemple pour protéger les producteurs nationaux, peuvent souvent avoir des conséquences imprévues et indésirables. C'est ainsi qu'il y a plusieurs années, le Ghana a essayé de protéger son industrie locale de la confection en imposant des droits de douane sur les vêtements. En fait, ces droits ont provoqué l'entrée en contrebande de vêtements « usagés », au détriment de l'industrie locale de la confection, le secteur même qu'on essayait de protéger (voir CEA 2003a).

La question de l'intégration du commerce est une question interministérielle, qui implique diverses responsabilités et programmes gouvernementaux. Différents ministères ont chacun des fonctions différentes en ce qui concerne l'élaboration de politiques efficaces pour accroître la compétitivité des économies africaines. Des politiques cohérentes doivent être appliquées par ces différents ministères, notamment dans les domaines du commerce, de l'emploi, de l'éducation, de l'agriculture et des transports.

Il est évident que le ministère des finances a un rôle fondamental à jouer dans l'allocation des ressources et la coordination interministérielle. Il faut reconnaître que le défi que les ministères des finances doivent relever est considérable – le ministre des finances doit traiter tous les jours des demandes (souvent concurrentes) d'attribution de ressources, dans un contexte où il est extrêmement difficile de financer les différents programmes et ministères. Dans un tel contexte, il est particulièrement important que les ministres des finances aient une idée précise des priorités et soient conscients des conséquences éventuelles de leurs décisions pour le commerce international. Il est donc clair que des principes directeurs pour le renforcement de la

compétitivité à long terme et des capacités commerciales sont requis. Le présent document représente une modeste tentative d'éclaircir ces principes.

Le document de synthèse commence par définir ce que signifie « l'intégration des politiques commerciales dans les stratégies nationales de développement » et par expliquer pourquoi cela est important pour les ministres des finances, de la planification et du développement économique. Il passe ensuite en revue la position actuelle de l'Afrique dans le système commercial mondial. Afin de faciliter les débats ultérieurs, le document de synthèse montre quelles sont les difficultés à surmonter pour mettre au point, en matière de politiques commerciales, une stratégie cohérente qui appuie le développement global.

Le document de synthèse donne ensuite un bref aperçu des progrès réalisés dans la Série de négociations commerciales de Doha pour le développement et identifie les mesures requises sur le plan multilatéral pour conclure avec succès la Série de négociations et mieux intégrer l'Afrique dans le système commercial mondial. Il note que l'impasse de Cancún se perpétue en ce qui concerne plusieurs questions importantes, notamment l'agriculture, le coton, l'accès aux marchés non agricoles, le traitement spécial et différentiel, et les Questions de Singapour. Le document fait ensuite observer que, bien que les mesures prises au niveau multilatéral soient essentielles pour améliorer les performances commerciales de l'Afrique, il y a également des goulets d'étranglement internes qui doivent être éliminés, notamment pour obtenir des sources appropriées et prévisibles de financement des échanges, pour renforcer les capacités commerciales, pour améliorer les services de facilitation des échanges, et pour tenir compte des incidences fiscales de la libéralisation des échanges.

Enfin, le document de synthèse fait valoir que l'intégration régionale permettrait à l'Afrique de stimuler la diversification et de parvenir à une meilleure intégration dans les marchés mondiaux. Il conclut que, bien qu'il y ait eu certains progrès dans l'établissement de zones de libre-échange et d'unions douanières, ces progrès ont été lents et qu'il faudrait prêter attention à l'élimination des obstacles non tarifaires, à la définition de règles d'origine et à la mise en place de tarifs extérieurs communs.

2. Que signifie « l'intégration des politiques commerciales dans les stratégies nationales de développement » et pourquoi cette question est-elle d'une importance vitale pour les ministres des finances, de la planification et du développement économique ?

Afin d'intégrer les politiques commerciales dans les stratégies nationales de développement, il faut promouvoir systématiquement l'adoption de mesures qui se renforcent mutuellement par les différents départements et organismes gouvernementaux, et créer des synergies à l'appui des objectifs de développement convenus. Cette question est d'une importance vitale pour les ministres des finances, de la planification et du développement économique parce que le commerce peut être un moteur important pour la croissance économique ainsi qu'une source de financement et de prospérité— des responsabilités essentielles de ces ministres. En outre, ces ministres jouent un rôle clé dans la coordination des stratégies nationales de développement puisqu'ils approuvent les priorités en matière de dépenses au cours du cycle

budgétaire annuel et qu'ils ont des consultations avec les organismes multilatéraux de développement et d'autres partenaires de développement. Par conséquent, une meilleure compréhension de la manière dont les politiques commerciales peuvent compléter et renforcer l'action gouvernementale dans tous les domaines est un facteur important pour obtenir de meilleurs résultats en matière de développement.

Toutefois, on se rend de plus en plus compte que, pour que des politiques commerciales donnent des résultats commerciaux probants, il faut suivre un itinéraire complexe. Il existe également des liens compliqués entre la libéralisation des échanges, la réduction de la pauvreté et l'inégalité des revenus. Bien que de nombreux efforts aient été faits pour améliorer l'accès aux marchés et supprimer les mesures internes d'appui et les subventions à l'exportation qui créent des distorsions des marchés dans les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les pays africains doivent faire face à de nombreuses autres questions importantes. Par exemple, comment peut-on éliminer les contraintes de l'offre qui entravent le développement du secteur des exportations ? Comment peut-on réconcilier les efforts déployés par les pays africains pour former des groupements économiques régionaux, en vue de stimuler le commerce intra-africain, et la possibilité d'une baisse des recettes gouvernementales due à la diminution des taxes commerciales qui en résulterait ?

3. Quelles sont les performances de l'Afrique dans le système commercial mondial – le retard pris

La présente section passe en revue les performances commerciales récentes de l'Afrique et révèle des tendances alarmantes qui montrent que le continent a perdu des parts de marché en ce qui concerne les exportations de produits de base et, par ailleurs, qu'il n'a pas pu se diversifier en exportant des produits manufacturés. Elle contient les informations de base pour les chapitres suivants qui expliquent comment l'Afrique peut inverser cette situation.

Bien que le commerce soit un élément important du Produit intérieur brut (PIB) pour les pays africains, le continent n'a pas tiré les mêmes avantages de l'intégration mondiale que les autres régions en développement. En termes de valeur, la part de l'Afrique dans les exportations mondiales de marchandises est passée de 6,3% en 1980 à 2,5% en 2000. Elle a enregistré une croissance annuelle moyenne d'à peine 1,1% au cours de la période 1980-2000, par rapport à 5,9% pour l'Amérique latine et 7,1% pour l'Asie (CNUCED 2003a).

La structure des exportations des pays en développement a évolué d'une manière significative au cours des deux dernières décennies. Les produits les plus dynamiques sur les marchés du commerce mondial au cours de la période 1980-2000 ont été des produits manufacturés. Les produits manufacturés sont le principal moteur du développement et de l'innovation technologiques. La part des exportations de produits manufacturés dans le total des exportations est un indicateur important de croissance et de développement économiques (Fosu 1990). Les économies qui ont une proportion élevée de produits manufacturés dans leur PIB et leurs exportations sont moins exposées aux chocs extérieurs, à la volatilité des prix et aux fluctuations climatiques (Collier 2002).

Environ 70% des exportations des pays en développement sont des produits manufacturés, mais l'Afrique a très peu bénéficié de l'expansion des exportations de ces produits. Dix-sept des 20 premiers produits d'exportation non pétroliers de l'Afrique sont des matières premières traditionnelles et des produits semi-manufacturés à partir de ressources naturelles. Partout dans le continent, et surtout en Afrique subsaharienne, les progrès en matière de diversification des exportations ont été lents.

La part des exportations de produits manufacturés dans le total des exportations de marchandises de la région a augmenté d'à peine 10% en 20 ans – passant de 20% en 1980 à 30% en 2000. La valeur des produits manufacturés a augmenté à un taux annuel moyen de 6,3% au cours de la période 1980-2000. Cela ne représente qu'environ la moitié des taux de croissance enregistrés en Amérique latine (11,5%) et en Asie (13,6%) au cours de la même période (CNUCED 2003b).

Au cours de ces deux décennies, la part de l'Afrique dans les exportations mondiales de produits manufacturés est restée au même niveau, soit 0,8%, alors que la part de l'Amérique latine est passée de 1,9% en 1980 à 4,6% en 2000. Les performances de l'Asie ont été encore meilleures puisque sa part du commerce mondial de produits manufacturés est passée de 7,1% en 1980 à 21,5% en 2000 (CNUCED 2003b).

L'Afrique doit devenir plus compétitive sur les marchés mondiaux. En outre, elle doit prendre des mesures plus dynamiques afin de faciliter la diversification structurelle de ses économies et passer à des activités de plus haute valeur dans le secteur manufacturier et les services. L'expérience des pays qui ont diversifié avec le plus grand succès montre que, à elle seule, la libéralisation des échanges ne permet pas à ces pays de devenir des exportateurs de produits manufacturés : dans les pays en développement qui sont pauvres en termes de développement des infrastructures, des politiques macroéconomiques bien avisées, une ouverture et des incitations financières ne suffisent pas.

Quelques pays africains, comme le Kenya et l'Ouganda, ont accru leurs exportations grâce à une diversification dans des secteurs non traditionnels, tels que les légumes, les fruits et les fleurs. De tels résultats ne peuvent être niés. Toutefois, l'expérience d'un petit nombre d'exportateurs diversifiés qui ont réussi à promouvoir les exportations de produits manufacturés, comme Maurice et la Tunisie, est particulièrement pertinente (voir tableau 1). Bien qu'aucune expérience particulière ne puisse être directement transposée, ces cas peuvent fournir des contrastes et des enseignements utiles pour d'autres pays en développement africains.

Tableau 1 : Part des produits manufacturés dans le total des exportations de certains pays africains, 1980-2001 (en pourcentage)

	1980	1990	2001
Afrique du Sud	18,2	21,9	59,4
Algérie	0,3	2,6	2,3
Angola	12,9	0,1	..
Cameroun	3,8	8,5	4,7
Côte d’ivoire	4,7	..	14,5
Égypte	10,9	42,5	32,7
Ghana	0,9	..	15,8
Kenya	12,1	29,2	20,8
Maroc	23,5	52,3	64,1
Maurice	27,4	65,8	74,2
Nigéria	0,3	..	0,2
Ouganda	0,7	..	6,9
Sénégal	15,1	22,5	28,8
Tunisie	35,7	69,1	77,0
Zambie	16,0	..	12,7
Zimbabwe	35,8	30,9	28,1

Note : Les chiffres en italique se réfèrent aux données pour 2000

Sources : Banque mondiale, Indicateurs du développement mondial (2003) ; CNUCED, Manuel de statistique (2003)

Le principal objectif du Rapport économique sur l’Afrique de 2004 est de tirer des enseignements des expériences passées et de concevoir des politiques propres à faciliter le processus de transformation structurelle; on trouvera dans les chapitres ci-après certains des éléments de ce rapport.

4. Tirer parti de la libéralisation du commerce : une entreprises complexe

Cette section montre combien il est difficile d’intégrer avec succès les politiques commerciales dans les stratégies nationales de développement.

Malgré le rôle moteur du commerce pour le développement, on reconnaît de plus en plus que la libéralisation des échanges n’est pas la panacée. La substitution des importations par des produits locaux a certes échoué en Afrique mais la libéralisation du commerce n’a, de façon générale, pas entraîné l’augmentation promise des taux de croissance, ni amélioré l’intégration de l’Afrique. Les politiques commerciales mises en œuvre en Afrique sont, pour la plupart, statiques et appliquées sans discrimination, ni référence à des stratégies globales de développement.

À l'inverse, les pays asiatiques performants ont su établir leur avantage comparatif en appliquant des politiques commerciales dynamiques, fondées sur un dosage complexe d'ouverture et de restrictions sélectives, dans le cadre de stratégies globales de développement. Dynamiques et stratégiques, ces politiques commerciales évoluent avec le temps et varient selon les secteurs en fonction des besoins de développement. L'expérience asiatique montre que la stratégie commerciale de l'Afrique devrait reposer sur une alternance et un dosage optimaux d'ouverture et de contrôle, dans le contexte d'une stratégie globale de développement.

La leçon que peut en tirer l'Afrique est que l'efficacité d'une politique commerciale ne dépend pas d'un simple choix statique entre l'ouverture et le contrôle, mais de l'alternance judicieuse de ces deux éléments dans le temps. Ce qui compte, c'est l'agencement et l'alternance de l'ouverture et du contrôle dans différents secteurs au fil du temps et non l'ampleur de l'ouverture à un moment donné. Toutefois, une telle approche pose de grands problèmes aux gouvernements africains en termes de capacités et pour des raisons d'économie politique.

Pour contribuer efficacement au développement, les politiques commerciales doivent être dynamiques et éviter d'apporter un appui constant et linéaire à l'économie tout entière ou à certains secteurs. Elles doivent, au contraire, être souples et différenciées selon les secteurs et selon les différentes composantes d'un secteur donné. Plutôt que de s'engager dans un débat stérile entre ouverture et contrôle; il convient de trouver la combinaison optimale des différents instruments de politique commerciale et d'établir les institutions nécessaires pour appuyer le processus de développement économique et améliorer la compétitivité des économies nationales.

ENCADRÉ 1

Subventions agricoles (soutien interne et aux exportations)

L'une des principales innovations de l'Accord du Cycle d'Uruguay sur l'agriculture a été la reconnaissance du lien direct entre subventions agricoles et commerce international. S'agissant de soutien interne, les politiques agricoles faussant les échanges ont été identifiées au moyen d'un indicateur appelé « mesure globale du soutien » (MGS). La « catégorie orange » a été créée en fonction de cet indicateur. Par ailleurs, l'Accord oblige les pays à notifier les subventions à l'exportation qu'ils versent. Alors que dans le cadre du GATT, les subventions à l'exportation des produits industriels ont été interdites pendant les négociations multilatérales, dans le domaine agricole, ces subventions n'ont été soumises qu'à des disciplines et à des réductions limitées. Le tableau ci-dessous montre l'évolution des subventions versées par les principaux acteurs commerciaux dans le monde. Les États-Unis ont augmenté leurs mesures de soutien interne ces dernières années, tendance qui devrait se poursuivre après l'adoption de la loi de 2002 sur l'agriculture. L'Union européenne et les pays partageant ses vues représentent près de 90% des mesures de soutien interne et des subventions à l'exportation, malgré une baisse du soutien interne dans l'Union européenne. Le niveau des subventions à l'exportation est très faible au Canada et dans les autres pays de l'hémisphère occidental.

Tableau 1 : Mesures de soutien interne et subventions à l'exportation notifiées à l'OMC
(en millions de dollars des États-Unis)

	Soutien interne			Subventions à l'exportation		
	1995	1998 ⁴	(pourcentage) ²	1995	1998	(pourcentage) ²
États-Unis	6 214	10 400	7,1	26	147	1,5
Mexique	452	1 258	0,8	-	4	0,1
Canada	568	522	0,5	38	Nd	0,2
Venezuela	542	211	0,4	3	Nd	0,1
Argentine	123	83	0,1	-	-	0,0
Colombie	58	10	0,0	18	23	0,3
Brésil	-	83	0,0	-	-	0,0
Costa Rica	-	-	0,0	-	123	0,8
ZLEA	7 957	12 567	8,8	85	297	3,1
Union européenne	64 436	52453	58,1	6 292	5 843	88,0
« Pays partageant les vues de l'Union européenne ³ »	44 716	11 479	31,1	619	440	7,6
Autres	2 427	934	2,0	116	62	1,3
Total mondial	119 536	77 433	100,0	7 112	6 642	100,0

¹Notifications des engagements de réduction du montant total de la mesure globale du soutien (MGS) dans la « catégorie orange ».

² Moyenne de la valeur globale pour 1995-1998.

³ Les « pays partageant les vues de l'Union européenne » sont la Corée, la Hongrie, l'Islande, le Japon, le Liechtenstein, la Norvège, la Pologne, la République tchèque et la Suisse.

⁴ La plupart des pays n'ont pas notifié les subventions versées à partir de 1999.

Source : OMC

5. Il faudra agir au niveau multilatéral pour bénéficier des avantages découlant du système mondial d'échanges

La présente section décrit brièvement les négociations commerciales de Doha et identifie l'action à mener, sur le plan multilatéral, pour les faire aboutir et mieux intégrer l'Afrique dans le système mondial.

Du fait que la Réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) tenue à Cancún le 14 septembre 2003 n'a pas abouti à un consensus sur les modalités des négociations concernant les obstacles érigés par les pays riches au commerce des produits agricoles, les subventions à l'exportation et les politiques de soutien interne, la relation de l'Afrique avec le système commercial mondial se trouve à un point critique. Les pays africains ont joué un rôle important dans les négociations de Cancún et doivent désormais déterminer la voie à suivre à partir d'une évaluation approfondie des avantages et des inconvénients des systèmes commerciaux régionaux et mondiaux.

Si les ministres des finances, de la planification et du développement économique veulent intégrer les politiques commerciales dans leurs stratégies nationales de développement, ils doivent comprendre les progrès réalisés dans ces négociations et leur impact probable sur l'économie. Par exemple, pour obtenir le démantèlement des subventions agricoles qui faussent le marché, l'Afrique devra parler d'une seule voix devant les conseils d'administration du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale (ce qui incombe au Ministère des finances et de la planification) ainsi qu'à l'OMC.

L'impasse de Cancún reste totale sur plusieurs domaines majeurs, à savoir l'agriculture, le coton, l'accès au marché des produits non agricoles, le traitement spécial et différencié, et les questions de Singapour. Aucune négociation réelle n'a lieu à Genève et rien n'est fait pour concilier les différentes positions. On reconnaît que les écarts restent importants, non seulement entre les positions mais aussi en termes d'engagements et de souplesse. Les ministres du commerce, les responsables et les négociateurs africains continuent à œuvrer sans relâche pour sortir de l'impasse, tout en préservant les intérêts du continent.

L'agriculture est la clé d'une intégration plus poussée

Pilier des économies africaines, l'agriculture est indispensable pour la réduction de la pauvreté et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Pour l'Afrique, les subventions faussant les échanges et le soutien interne apporté aux exploitants agricoles des pays de l'OCDE sont au cœur des négociations commerciales multilatérales. Les États-Unis ont augmenté leurs mesures de soutien interne ces dernières années, tendance qui devrait se poursuivre après l'approbation du projet de loi de 2002 sur l'agriculture. L'Union européenne et les pays qui partagent ses vues représentent près de 90 % des mesures de soutien interne et des subventions à l'exportation dans le monde (voir encadré 1), alors que la suppression de la Politique agricole commune (PAC) de l'Union européenne se fait attendre. L'engagement de la

communauté internationale en faveur du développement de l'Afrique se mesurera à sa volonté de résoudre ces questions.

L'importance des tarifs appliqués à certains produits stratégiques, par exemple 214% pour les céréales et 154% pour le maïs, demeure un obstacle à l'accès au marché. La moitié des crêtes tarifaires s'appliquent aux produits des pays en développement. Le montant que les pays développés consacrent aux mesures de soutien à l'agriculture reste élevé, soit 318 milliards de dollars en 2002. Quatre-vingt-dix pour cent des subventions à l'exportation sont le fait de l'Union européenne.

A Cancún, les négociations ont achoppé sur la question de la réduction des tarifs élevés et des crêtes tarifaires. En ce qui concerne l'accès au marché, il a été prévu de permettre aux pays développés de désigner un certain nombre de produits qui seraient exonérés des obligations liées à l'accès au marché. Les réductions concernant les mesures de soutien interne ont été limitées et les délais n'ont pas été précisés. Les pays développés ne se sont pas non plus engagés à supprimer toutes les formes de subvention aux exportations.

Les ministres des finances, de la planification et du développement économique s'intéresseront aux incidences positives que l'amélioration de l'accès aux marchés des pays industriels pourrait avoir sur les revenus des ménages, sur les entreprises et, en fin de compte, sur la réduction de la pauvreté. A cet égard, il est indispensable que les projets de budget encouragent les investissements dans le secteur agricole, appuient la recherche - développement et financent le développement agro-industriel.

Enjeux considérables des négociations sur le coton

Il est indispensable que les négociations multilatérales sur les questions relatives au coton aboutissent, étant donné l'importance de ce secteur pour l'emploi, le PIB et les recettes d'exportations de plusieurs pays africains. Toutefois, la position adoptée par les pays développés sur la question du coton montre qu'ils s'intéressent de moins en moins au Programme de Doha pour le développement, comme on a pu le constater à Cancún. Les négociations concernant la suppression des mesures de soutien que les pays développés accordent au coton ont commencé à l'initiative du Bénin, du Burkina Faso, du Mali et du Tchad. Ce soutien est important : en 2001-2002, le Gouvernement des États-Unis a accordé à ses agriculteurs des prix supérieurs de 91% au prix d'équilibre, ce qui a eu un grave effet de distorsion du marché. Les prix élevés que le Gouvernement des États-Unis paye aux producteurs nationaux de coton (du fait des subventions) entraînent une surproduction ; cette production excédentaire est exportée et, en fin de compte, fait baisser les cours mondiaux. En Grèce et en Espagne, les prix versés aux producteurs étaient de 144% et de 184%, respectivement, plus élevés que les prix d'équilibre, en raison des subventions. Ces mesures sont prises dans un contexte de baisse des cours du coton, les cours réels n'équivalant actuellement qu'à la moitié de ce qu'ils étaient dans les années 60, soit une baisse très préjudiciable aux économies africaines. A Cancún, les pays ne se sont nullement engagés à réduire les subventions, ou à octroyer des compensations financières au cours d'une période transitoire.

L'accès réciproque aux marchés des produits non agricoles risque de faire disparaître des secteurs industriels

Les pays industrialisés continuent de s'échanger des produits manufacturés et de n'importer des pays en développement que des matières premières et des produits non finis. Ainsi, les tarifs qu'ils appliquent en moyenne sur les produits manufacturés qu'ils importent des pays en développement sont actuellement quatre fois plus élevés que ceux qu'ils appliquent sur les produits qui proviennent principalement des autres pays industrialisés. Les pays industriels appliquent des crêtes tarifaires sur les importations de produits industriels en provenance des pays en développement, tels que le textile et l'habillement, les produits de l'industrie automobile et l'électronique grand public, les crêtes allant jusqu'à 900%. Ils appliquent des tarifs particulièrement élevés aux exportations des pays africains.

En dépit de cette situation, les pays industriels insistent pour que les pays en développement consentent à des réductions réciproques des tarifs sur les produits industriels – ou accès des produits non agricoles aux marchés (NAMA). Le fait que les pays en développement n'aient pas accepté de réduire sensiblement leurs tarifs sur les produits industriels a beaucoup contribué au « blocage » des négociations de l'OMC. Le problème est le suivant : si l'Afrique réduit les tarifs qu'elle applique sur les produits industriels, ses « industries naissantes » risquent d'être éliminées par les pays producteurs à faible coût tels que ceux du Sud-Est asiatique. Nombre de pays ont déjà été inondés par des produits bon marché en provenance du Sud-Est asiatique quand ils ont abaissé les barrières tarifaires. Dans la plupart des pays, les producteurs forment de puissants groupes de pression. Ainsi, les responsables des pays africains ne pourront bénéficier du soutien politique intérieur nécessaire pour l'accès des produits non agricoles aux marchés que si des améliorations sensibles dans l'accès des produits agricoles aux marchés de l'OCDE permettent d'amortir les incidences négatives qui pourraient découler des licenciements de travailleurs, de la fermeture d'usines et de la réduction des recettes publiques.

Les ministres des finances, de la planification et du développement économique se pencheront sur les moyens d'atténuer les incidences d'une diminution des recettes publiques dans l'éventualité de la signature d'un accord sur l'accès des produits non agricoles aux marchés. Ils devront aussi envisager sérieusement le recours à des mesures d'incitation fiscales propres à encourager les industries naissantes dans un environnement aux ressources limitées, ainsi que la mise en place de filets de sécurité ciblés et d'autres dispositifs de protection sociale en cas de licenciement et de chômage massifs. Les ministres devront également veiller à accroître les investissements dans des infrastructures cruciales qui permettront aux exportations africaines de produits industriels d'être compétitives sur le marché mondial.

Traitement spécial et différencié : davantage de progrès sont nécessaires

Bien qu'apparemment logique, l'orientation des négociations commerciales multilatérales – qui sont axées sur l'octroi de concessions réciproques – pose des difficultés énormes pour les pays en développement et les désavantage dans le processus de négociation. L'importance

accordée à la réciprocité incite à se demander si les pays en développement devraient faire les mêmes concessions que les pays développés et être soumis aux mêmes règles. Cette question revêt une importance grandissante puisque les pays développés insistent toujours davantage pour que des négociations se tiennent sur des questions qui ne sont qu'indirectement liées aux flux commerciaux transfrontières et, partant, ont diverses incidences sur la politique intérieure. Si les pays en développement veulent concurrencer les économies les plus puissantes et les plus compétitives dans les mêmes conditions (en fait très différentes), «à armes égales», comme on le dit paradoxalement, les avantages commerciaux risquent d'être particulièrement limités et les pertes ou risques pour les économies nationales des pays du Sud fort importants.

Ainsi, du point de vue du développement du Sud, les accords multilatéraux sur le commerce et les questions commerciales, devraient partir du principe selon lequel le traitement spécial et différencié doit être étendu aux pays en développement, compte tenu de leur situation et de leurs besoins économiques particuliers. En raison de leur sous-développement, ces pays doivent avoir plus de latitude et d'indépendance dans le choix de politiques propres à développer et à diversifier leurs capacités de production et d'exportation, en vue de stimuler leur croissance et leur développement économique.

Le traitement spécial et différencié est jugé indispensable pour permettre aux pays en développement d'accepter les obligations additionnelles qui leur incomberont, à la suite des négociations commerciales multilatérales, et de s'en acquitter. Faute de quoi, il serait très difficile pour nombre d'entre eux d'accepter des disciplines strictes, de s'engager en faveur d'une libéralisation plus poussée et de participer à de nouvelles négociations. Le traitement spécial et différencié devrait leur permettre de disposer de davantage de marge de manœuvre et d'indépendance dans la mise en œuvre des politiques visant à renforcer leurs perspectives d'industrialisation, de diversification de la production et des exportations, de promotion des exportations, de croissance et de développement économique, en général.

Les ministres des finances, de la planification et du développement économique, constatent avec préoccupation qu'il devient de plus en plus difficile pour les pays en développement de bénéficier de la souplesse qu'assurait, avant le cycle d'Uruguay, le traitement spécial et différencié, compte tenu de la croissance économique d'un certain nombre de pays en développement, de l'écart qui ne cesse de se creuser entre eux et de la pression grandissante qu'exercent les pays développés pour que les pays en développement souscrivent à des obligations et concessions réciproques.

La réduction des marges tarifaires préférentielles accordées aux exportations des pays africains dans le cadre du Système de préférences généralisées (SPG) est également très préoccupante. Cette situation est une conséquence inévitable de la réduction du nombre de tarifs dans le cadre du cycle d'Uruguay. Les pays en développement et les pays développés tirent des avantages importants d'une libéralisation progressive du commerce. Il n'est pas certain que cette question ait permis de progresser en ce qui concerne les dispositions du traitement spécial et différencié ou les négociations dans d'autres domaines. Les avantages liés au Système de préférences généralisées ont diminué pour d'autres raisons aussi, notamment le recours accru aux

mesures non tarifaires dans le système, les conditionnalités supplémentaires que posent les pays accordant des préférences et l'imprévisibilité du système. Toutefois, au lieu de critiquer les accords issus du cycle d'Uruguay en disant qu'ils ont réduit les préférences, il faudra en priorité voir comment utiliser au mieux les programmes du Système de préférences généralisées et comment les améliorer d'une façon pratique dans l'intérêt des pays africains.

Les questions de Singapour seront-elles la pierre d'achoppement ?

La réunion ministérielle de l'OMC qui s'est tenue à Singapour en 1996, a donné le coup d'envoi des travaux préparatoires sur les quatre questions suivantes : l'investissement, la concurrence, la transparence dans la passation des marchés publics et la facilitation du commerce. Parce qu'elles ont été soulevées à la réunion ministérielle de Singapour, ces quatre questions sont désormais appelées « Questions de Singapour ». Lors de la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale de commerce (OMC) tenue à Doha en 2001, les ministres ont indiqué, chacun en ce qui le concerne, comment ils souhaiteraient voir évoluer les travaux dans chacun des domaines, et ils ont accepté que les négociations sur chaque question se déroulent après la Conférence ministérielle de Cancún. Après l'échec des négociations de Cancún, peu de progrès ont été accomplis dans l'amorce des discussions sur ces questions.

Quoiqu'il en soit, les ministres africains et leurs homologues des pays en développement ont soulevé trois sortes d'objections en ce qui concerne les Questions de Singapour : l'hésitation à prendre des engagements internationaux qui réduiraient leur marge de manœuvre; le manque apparent de capacité de négociation de certains pays ; ainsi que la réticence à se retrouver lié par une conception multilatérale - plutôt que bilatérale ou unilatérale - de l'investissement et de la concurrence. En outre, l'Afrique a instamment demandé, avant d'entamer toute négociation, que lui soit fournie une assistance technique qui lui permette de comprendre les corrélations en termes de résultats économiques.

A moyen terme, les Questions de Singapour pourraient être déterminantes pour les perspectives économiques des pays africains. Dans le court terme, les ministres des finances, de la planification et du développement économique doivent s'intéresser tout particulièrement aux négociations sur la transparence des marchés publics (qui visent à renforcer l'efficacité et à réduire les possibilités de corruption en ce qui concerne les achats publics) et sur la facilitation du commerce (qui vise à améliorer les formalités aux frontières). Un accord multilatéral sur ces questions devrait prendre en compte les capacités et les réalités institutionnelles des pays africains et ne devrait pas faire peser sur un fardeau additionnel les trésors publics.

6. Les efforts multilatéraux doivent être complétés par des mesures nationales

Même s'il faudra agir au niveau multilatéral pour permettre à l'Afrique d'obtenir de meilleurs résultats commerciaux, il faudra également supprimer les goulots d'étranglement au niveau national.

Les crédits commerciaux sont essentiels pour le succès des exportations

L'accès aux crédits commerciaux constitue un obstacle de taille pour les entrepreneurs africains qui souhaitent créer ou développer des entreprises exportatrices. Par « financement du commerce » on entend les instruments et institutions financiers destinés à faciliter les transactions commerciales des exportateurs. Une véritable infrastructure de financement du commerce comprend des banques commerciales, des agences de crédits à l'exportation, des sociétés privées d'assurance-crédit et un financement destiné au secteur informel. Il est également indispensable d'établir et de renforcer des agences spécialisées dans le crédit à l'exportation, l'assurance et l'octroi de garanties telles que des banques d'import-export. Mais leur efficacité dépend du développement du secteur bancaire commercial, qui fournit la base institutionnelle.

Les pays africains, les organisations régionales et internationales ainsi que le secteur privé doivent s'assurer des sources de crédits commerciaux appropriés et prévisibles. Dans cette optique, il faudra :

- *Créer un environnement financier transparent*

Un bon environnement juridique, des normes comptables appropriées ainsi que des engagements internationaux en vue du respect des obligations en matière de dette, sont nécessaires au bon fonctionnement des mécanismes de crédit commercial. L'amélioration de l'environnement financier suppose la stabilité macroéconomique, la réforme des systèmes financiers nationaux, la promotion d'un système bancaire plus actif et disposant de plus de liquidités, de même que la facilitation de la concurrence et de la transparence.

- *Promouvoir les institutions de développement des exportations*

Par le biais de l'assurance, les organes de développement des exportations peuvent fournir un financement aux exportateurs et limiter les risques commerciaux. Leurs services peuvent également consister à faciliter des conditions de paiements compétitives et à garantir les remboursements, à donner aux exportateurs un meilleur accès aux fonds de roulement, à leur fournir des crédits et des informations financières pour évaluer les acheteurs et à leur offrir garanties pour des contrats d'exportation, de sorte qu'ils n'aient pas à immobiliser des fonds. Les services offerts par les organes de développement des exportations doivent être clairement définis et les groupes cibles identifiés.

- *Implication des banques régionales de développement*

Il existe une demande croissante, de la part des banques privées, qui souhaitent que les banques de développement régionales, s'impliquent davantage dans le financement à long terme, en octroyant, par exemple, des facilités pour un meilleur accès au crédit, de sorte que les agences de crédit à l'exportation des pays en développement deviennent des partenaires plus efficaces dans le développement des échanges Nord-Sud. Les partenariats régionaux devraient avoir pour objectif de rendre les banques régionales de développement plus actives dans le financement du

commerce. Des progrès en direction d'une «alliance mondiale » ont été accomplis, en matière de financement des opérations commerciales, grâce à l'intervention de la Banque interaméricaine de développement, de la Banque islamique de développement et de la Banque africaine de développement.

- *Examiner les questions de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) relatives au financement du commerce dans le cadre de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS)*

Le cycle des négociations en cours dans le cadre de l'AGCS pourrait renforcer le rôle joué par l'OMC afin de rendre le financement du commerce plus sûr et plus aisément accessible, notamment dans les pays en développement. Les engagements contenus dans les listes annexées à l'AGCS permettent d'instaurer un environnement plus prévisible et d'établir des certitudes juridiques en ce qui concerne l'octroi de crédits commerciaux par les banques étrangères. Ils donnent aux membres de l'OMC la possibilité de mettre en place des marchés financiers nationaux beaucoup plus actifs et disposant de liquidités plus importantes. Les pays peuvent tirer profit de l'expérience des grandes banques internationales qui sont en mesure de leur fournir des services de crédit à l'exportation.

Les activités de financement du commerce peuvent être spécifiquement énumérées dans les listes annexées à l'AGCS. D'autres services financiers relevant de ce domaine peuvent également recevoir un traitement équivalent. C'est le cas notamment de l'analyse des informations financières et l'assurance des biens ou marchandises en transit. Même si de tels engagements n'empêcheront pas les banques étrangères de supprimer les lignes de crédit en période de crise, ils favorisent l'activité financière aux niveaux local, régional et international et facilitent l'émergence de marchés plus forts et plus résistants, susceptibles d'encourager les banques étrangères à poursuivre leur intervention.

Une intégration plus rapide nécessite le renforcement des capacités commerciales

Pour permettre aux pays africains d'exploiter au maximum les avantages issus de la libéralisation des échanges, l'accès aux marchés doit être appuyé par des réformes d'orientation au niveau national et par un renforcement des capacités commerciales. Les ministres du commerce ont réitéré à Doha leur engagement de renforcer la capacité des pays en développement afin qu'ils participent pleinement au système commercial mondial. Les initiatives de renforcement des capacités lancées par les divers organismes publics devront être coordonnées.

Lors des précédentes négociations commerciales, les délégations africaines n'ont pas su bien présenter leurs besoins. Pour tirer le meilleur parti du processus de négociations, les pays africains doivent être mieux représentés à l'OMC et participer plus activement à ses activités. Il faudrait qu'ils soient représentés par une délégation qui réside à Genève et soit composée de diplomates et de négociateurs très qualifiés. Dans les capitales africaines, les fonctionnaires qui disposent des compétences requises en matière d'analyse et d'élaboration des politiques devront

fournir un appui opérationnel et des orientations à la délégation installée à Genève. Les autres institutions en charge de la politique commerciale dans les pays, ont besoin de personnels ayant les qualifications techniques, juridiques, politiques et législatives requises pour fournir des informations pertinentes aux ministères et aux banques centrales.

Facilitation renforcée du commerce

En Afrique les retards liés au dédouanement sont un obstacle majeur aux échanges. Les procédures douanières sont entravées par un manque d'information sur les lois douanières, par la complexité des réglementations, par un trop grand pouvoir discrétionnaire en matière de classification et d'évaluation des marchandises, une inspection inutile des marchandises et un entreposage obligatoire. Tout ceci donne également lieu à une corruption généralisée.

Il faudrait faire en sorte que les services douaniers utilisent davantage la technologie, se fient plus aux vérifications après autorisation de mise en circulation des marchandises, établissent des relations de travail plus étroites avec les ministères des finances, renforcent leur professionnalisme et se montrent plus intègres. Les douanes devraient mettre en place un service d'orientation et établir de bonnes relations avec le monde des affaires.

L'application de l'Accord d'évaluation en douane de l'OMC permettra également de renforcer l'efficacité au niveau des douanes. Cet accord établit un système équitable, uniforme et neutre d'évaluation des marchandises à des fins douanières. Il fournit une série de règles d'évaluation, particulièrement précises en ce qui concerne les dispositions relatives à l'évaluation douanière contenues dans l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT).

Faire face aux incidences fiscales de la libéralisation des échanges

La libéralisation des échanges est une source potentielle d'instabilité budgétaire pour les pays africains du fait qu'ils dépendent lourdement des taxes sur les échanges pour alimenter leurs recettes publiques. Les taxes sur les échanges internationaux constituent une part importante des recettes fiscales des pays africains car, lorsque leur administration fiscale n'est pas efficace, les gouvernements ont tendance à concentrer leurs efforts de perception sur des solutions de facilité, telles que les taxes sur les échanges.

Même lorsque leurs recettes sont en hausse, beaucoup de pays africains doivent lutter pour maintenir des situations budgétaires viables. Entre 1995 et 2002/2003, la plupart des pays de la région ont vu leur situation financière se détériorer, alors même qu'ils faisaient avancer la libéralisation des échanges. A la fin des années 90, la part des recettes provenant des taxes sur les échanges dans le PIB a chuté. L'une des questions importantes qui se posent aux gouvernements est de savoir comment réagir face aux baisses de recettes qui interviennent lorsque les tarifs douaniers sont réduits. Cette question est cruciale pour les pays africains car ils ont déjà entrepris une libéralisation considérable de leurs régimes des échanges, et leurs gouvernements doivent maintenir une stabilité budgétaire tout en libéralisant les échanges (CEA 2003b; CEA 2004).

Atténuer les effets négatifs potentiels sur les recettes

La libéralisation des échanges doit d'abord être coordonnée avec des mesures concernant les recettes et des dépenses budgétaires, notamment l'augmentation des impôts nationaux indirects et directs, le renforcement de l'administration fiscale et du recouvrement des impôts, et l'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques. Beaucoup de pays africains qui libéralisent rapidement, tels que le Ghana, le Maroc, le Sénégal et la Tunisie, et qui ont subi une chute des recettes fiscales sur les échanges à la fin des années 90, sont parvenus à réduire leur déficit, voire à dégager un excédent. La plupart de ces pays ont, pour ce faire, relevé les taxes intérieures sur les biens et services, en particulier la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) qui a augmenté dans la majorité des pays, tandis que d'autres pays ont réussi à percevoir des impôts directs sur les revenus et les bénéfices.

Garantir la stabilité macroéconomique

Un cadre macroéconomique sain est essentiel pour éviter les difficultés budgétaires lors de la libéralisation des échanges. A la fin des années 90, les pays prompts à libéraliser avaient en général de bonnes performances macroéconomiques, enregistrant une baisse de l'inflation et des taux de croissance positifs du PIB par habitant. Les termes de l'échange se sont néanmoins détériorés dans la plupart des pays du fait que les prix internationaux de la majorité des produits exportables avaient chuté. En général, les bonnes performances macroéconomiques ont aidé les pays libéralisant rapidement à maîtriser les incidences fiscales négatives de la libéralisation des échanges (CEA, 2004).

7. L'intégration régionale pour stimuler les échanges intra-africains

L'intégration régionale ouvre à l'Afrique la voie de la diversification et d'une meilleure intégration aux marchés mondiaux. Toutefois, les échanges intra-africains demeurent une partie mineure des échanges de la région, puisqu'ils ne représentent que 10,5% des exportations et 10,1% des importations, en dépit d'un accroissement de 7,6% entre 1994 et 2000. Les échanges au sein du continent n'ont représenté en moyenne que 8,4% du PIB entre 1994 et 2000, tandis que les échanges multilatéraux en représentaient plus de 50%. Les échanges intra-africains n'ont connu qu'une croissance de 0,5% pendant cette période, alors que les échanges multilatéraux ont connu une croissance de 1,5%. Afin que l'Afrique atteigne des niveaux d'échanges intracommunautaires et régionaux comparables à ceux enregistrés dans d'autres régions, il faudrait au moins que les taux de croissance actuels de ses échanges intérieurs doublent.

Un marché continental intégré offre à l'Afrique le meilleur espoir de renforcer son secteur manufacturier en vue de diversifier son économie en dehors des produits primaires. Les marchés nationaux du continent sont réduits en termes de population et de pouvoir d'achat: sur les 53 pays que compte la région, 38 ont une population inférieure à 15 millions d'habitants; un tiers ont une population inférieure à 3 millions; et 31 des 46 pays les moins avancés au monde en termes de revenu par habitant sont africains. Cela constitue un obstacle de taille pour la diversification et pour l'acquisition de la capacité qui permet d'accéder aux avantages de l'intégration

internationale. La spécialisation et les économies d'échelle qui en résultent sont limitées par l'étroitesse des marchés, ce qui a pour conséquence des industries coûteuses et non compétitives.

Il est essentiel de placer la promotion des échanges intra-africains et l'unification des marchés régionaux au cœur des plans d'intégration en éliminant les obstacles au commerce sur le continent. Il est possible, en établissant des zones de libre-échange et des unions douanières, de créer de vastes marchés intérieurs continentaux qui seront exploités pour réaliser des économies d'échelle, aidant ainsi à mettre en place des industries compétitives sur le marché mondial. L'accroissement du volume des échanges intra-africains dans les zones de libre-échange peut aussi permettre de stimuler les investissements transfrontières privés et l'investissement étranger direct.

Un marché régional élargi conjugué à un climat stable pour l'investissement et des infrastructures des transports et des communications adaptées, peut encourager des investissements importants dans le secteur manufacturier. La mise en place d'infrastructures matérielles, l'élimination des barrières commerciales à la libre circulation des marchandises et des facteurs de production améliorera grandement les conditions pour les investisseurs étrangers. Accroître le commerce intra-africain devrait aussi contribuer à stimuler la croissance et la convergence des revenus à travers le continent, étant donné que les pôles de croissance sous-régionaux auront des retombées positives pour les pays moins développés. A mesure que la diversification s'intensifiera, les pays africains seront de moins en moins dépendants des pays développés pour la fourniture de produits manufacturés.

Bien que des progrès aient été accomplis en ce qui concerne la création de zones de libre-échange et d'unions douanières, ils sont laborieux. De plus, pour réussir, il faut améliorer les infrastructures, notamment celles des transports, des communications et de l'énergie, et rationaliser les nombreuses communautés économiques régionales.

Éliminer les obstacles non tarifaires

Les barrières non tarifaires continuent de prévaloir en Afrique. Par exemple, de nouveaux obstacles non tarifaires (comme la limite fixée à 8 essieux pour les camions) parmi les États membres du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) ont un impact sur le flux des échanges dans la sous-région. Les obstacles non tarifaires existent également en Afrique de l'Ouest, sous la forme notamment de frais non officiels collectés auprès des commerçants aux postes frontière, de retards administratifs dans les ports, de formalités douanières pesantes et de barrages routiers. L'élimination des obstacles non tarifaires est essentielle au succès des zones de libre-échange. Il n'existe pas encore à l'heure actuelle de mécanisme régional pour le contrôle des obstacles non tarifaires.

Définir des règles d'origine

Les programmes des communautés économiques régionales visant à promouvoir les échanges et l'intégration des marchés sont généralement assortis de règles d'origine pour déterminer les zones pouvant bénéficier d'un traitement tarifaire préférentiel. Les conditions d'origine sont le plus souvent déterminées à partir de la proportion de capital intérieur et de matières premières importées utilisées, et de la part de la valeur totale du produit constituée par la valeur ajoutée intérieure. Ces critères ont toutefois tendance à varier selon les communautés économiques, en particulier dans le cas d'adhésions multiples. Par conséquent, il devient extrêmement difficile de définir des taux de droits applicables aux produits en provenance des pays membres. Il faut donc définir des règles d'origine claires afin d'éviter de tels problèmes et de renforcer les activités à valeur ajoutée dans les communautés économiques régionales.

Faire face aux incidences fiscales de la libéralisation des échanges

Avec la levée des barrières tarifaires et non tarifaires au commerce intra-africain, ainsi que l'établissement d'une structure tarifaire extérieure commune pour les échanges avec les pays non-membres de la zone de libre échange, toutes les conditions seraient remplies pour la création d'une union douanière. Un tarif extérieur commun permet d'appliquer à tous les producteurs d'une communauté les mêmes coûts pour l'importation des matières premières et des intrants requis pour assurer le succès des investissements et de l'industrialisation. Une structure tarifaire commune devrait aussi encourager les investisseurs étrangers à installer leurs activités de production dans la communauté, afin de bénéficier de la réduction des coûts découlant du libre-échange. A ce jour, quelques communautés économiques régionales ont pris des mesures en vue de l'établissement de tarifs extérieurs communs.

8. Conclusion

Le commerce international est un important moteur de croissance et, utilisé à bon escient, il peut contribuer à un développement diversifié et à la réduction de la pauvreté. Même si l'Afrique a tenté de mieux s'intégrer dans les marchés mondiaux, ses résultats n'ont pas été à la hauteur de ceux des autres régions en développement. En matière d'échange, le continent est toujours très dépendant des produits de base. L'Afrique doit prendre des mesures pour stimuler sa compétitivité et pour profiter des avantages liés à la mondialisation.

Il faut agir au plan international mais aussi au plan national. Sur la scène internationale, l'Afrique doit amener l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à honorer l'engagement pris à Doha d'axer de nouvelles négociations sur le développement, de sorte que le continent ait un meilleur accès aux marchés des pays industrialisés. Toutefois, même lorsque les problèmes d'accès aux marchés seront résolus, il se peut que le continent ne soit pas en mesure d'exploiter à fond les possibilités offertes, faute d'une offre suffisante au niveau des pays. Pour résoudre ces problèmes, il est important d'assurer le financement du commerce, de renforcer les capacités commerciales, d'améliorer la facilitation des échanges et d'atténuer les conséquences négatives de la libéralisation des échanges. Il faut maintenant placer les questions commerciales au cœur

des stratégies de développement et les ministres des finances, de la planification et du développement économique ont un rôle essentiel à jouer à cet égard.

Références

Collier, P (2002), «Primary Commodity Dependence and Africa's Future. » Banque mondiale, Washington.

CEA (2003a), *Rapport économique sur l'Afrique : accélérer le rythme du développement.*

.....(2003b), *Documents de la réunion d'experts sur les incidences fiscales de la libéralisation du commerce Addis-Abeba.*

.....(2004), *Rapport économique sur l'Afrique (à paraître)*

Fosu, A. K. (1990), «Export Composition and the Impact of Exports on Economic Growth in Developing Countries,» *Economic letters*, 34(1), pages 67 à 71.

Sachs, Jeffrey D. and Andrew M. Warner (1995), "Natural Resource Abundance and Economic Growth." NBER (National Bureau of Economic Research) Document de travail No. W5398, décembre 1995.

CNUCED (2003a), *Manuel de statistique*, New York et Genève.

.....(2003b), *Trade Performance and Commodity Dependence.* New York et Genève.

Banque mondiale (2003), *Indicateurs du développement dans le monde.* Washington.